



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de VISKER
2 Carrera de Marca-Devath 65200 VISKER

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 11 avril 2019

Présents : Michel CAZALAS - Jonathan DOMEQ - Karine DOMEQ-MIQUEU - Stéphane JOLY - Alain MONTEGUT - Gérard NOGUE - Maryse VERDOUX

Excusés : Marcel BOURIETTE - Didier MEDAILLON - Anne NICOLAU - Eric POIROUX (représenté par Stéphane JOLY)

Compte rendu de la séance :

Ordre du jour :

- Définition et prise de compétence facultative par la CA TLP : aménagement de la vélo-route entre Saint-Pé-de-Bigorre et Tarbes
- Vote du compte de gestion 2018
- Vote du compte administratif 2018
- Affectation du résultat de fonctionnement
- Neutralisation des amortissements de la subvention pour la reconstruction du centre de secours de Tarbes (SDIS)
- Vote du budget primitif 2019
- Questions diverses

I – Prise de compétence facultative par la CATLP : aménagement de la vélo-route entre Saint-Pé-de-Bigorre et Tarbes

Madame le Maire expose la proposition de la CATLP de prendre la compétence facultative d'aménagement de la vélo-route entre Saint-Pé et Tarbes : en effet, au vu de la forte augmentation des itinéraires cyclo-touristiques, un tracé de piémont (V81) est inscrit au schéma national des vélo-routes. 40% de ce tracé est déjà réalisé, dans la partie entre Bayonne et Lestelle-Bétharam, et dans celle passant par Saint-Bertrand-de Comminges en Haute-Garonne. Entre les 2, le tronçon haut-pyrénéen reste entièrement à réaliser.

La CATLP se propose de porter ce projet, incluant des travaux et aménagements sur des routes communales, des chemins ruraux et très peu de routes départementales.

Le conseil communautaire s'est déjà prononcé favorablement. Chaque commune est maintenant amenée à donner son avis.

Proposition acceptée à l'unanimité des présents et des représentés.

II – Vote du compte de gestion

Mme le Maire présente le compte de gestion de la trésorière, précisant qu'il est en tous points conformes au compte administratif de la commune.

Adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

III – Vote du compte administratif 2018

Mme le Maire présente le compte administratif qui se résume ainsi :

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			ENSEMBLE
	Dépenses	Recettes	TOTAL	Dépenses	Recettes	TOTAL	
2018	114 794.20	152 772.51	37 978.31	459 907.93	361 585.79	- 98 322.14	- 60 343.83
Résultat reporté		238 809.40	276 787.71				
Restes à réaliser				9 498	35 000	- 91 069.48	
TOTAL			276 787.71			- 91 069.48	185 718.23

Adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

IV – Affectation du résultat de fonctionnement

Mme le Maire propose de reprendre dans le budget 2019 les résultats comme suit :

Après épuration du déficit d'investissement (91 069,48 €), l'excédent de fonctionnement reporté est de : 185 718,23 €.

Adopté à l'unanimité des présents et des représentés

V- Neutralisation des amortissements de la subvention pour la reconstruction du SDIS

Mme le Maire explique que, pour ne pas alourdir les charges d'amortissement de la subvention concernant la reconstruction du SDIS, il est possible de neutraliser la somme de 3 346 €. Il s'agit d'une pure écriture comptable (émission d'un titre de recettes et d'un mandat équivalent).

Proposition acceptée à l'unanimité des présents et des représentés.

VI- Vote du budget prévisionnel 2019

Mme le Maire présente le BP 2019 qui se résume comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	342 228	156 510	210 489	301 558
Restes à réaliser			9 498	35 000
Résultat reporté		185 718	116 571	
TOTAL	342 228 €	342 228 €	336 558 €	336 558 €
TOTAL DU BUDGET	678 786 €			

Le détail du budget est consultable en mairie.

Adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

VII – Questions diverses

- Compétence Transports scolaires

VII – Questions diverses

- Compétence Transports scolaires

Mme le Maire fait part au conseil de l'annonce faite, en conseil communautaire, de la gratuité des transports scolaires, après acquittement de frais d'inscription, pour les enfants de la CATLP dans le cadre de la prise de compétence par cette dernière (prévue en 2021).

Quid des enfants transportés en interne par les syndicats ? Quel financement ?

Ces questions, dont les réponses restent assez évasives pour le moment, appellent à notre vigilance et soulèvent – à nouveau – le problème de l'équité au sein de l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées !!!!

A suivre !

- Travaux

Jonathan propose, dans le cadre de la réhabilitation du chemin de la Quintainons, une évacuation de l'eau directement dans son pré de façon à préserver la structure du chemin . A voir avec l'entreprise .

- Fête locale

Mme le Maire fait part de la réunion tendue entre la municipalité et les différentes associations dans le cadre de l'organisation de la fête locale (Eric représentait la municipalité).

Certains individus du comité des fêtes notamment ont pris à partie la municipalité et empêché le bon déroulement de la réunion.

Une nouvelle réunion est donc prévue entre Mme le Maire et Eric d'une part, et les membres du comité présents lors de la dernière réunion.

En fonction de ce qu'il en ressort, la subvention prévue au budget sera versée, ou non, tout ou partie

Fin de la séance à 23h30

Vu par nous, Maire de la commune de VISKER

Pour être affiché le 17 avril 2019 à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Visker
le 17 avril 2019.
Le Maire
Maryse VERDOUX

